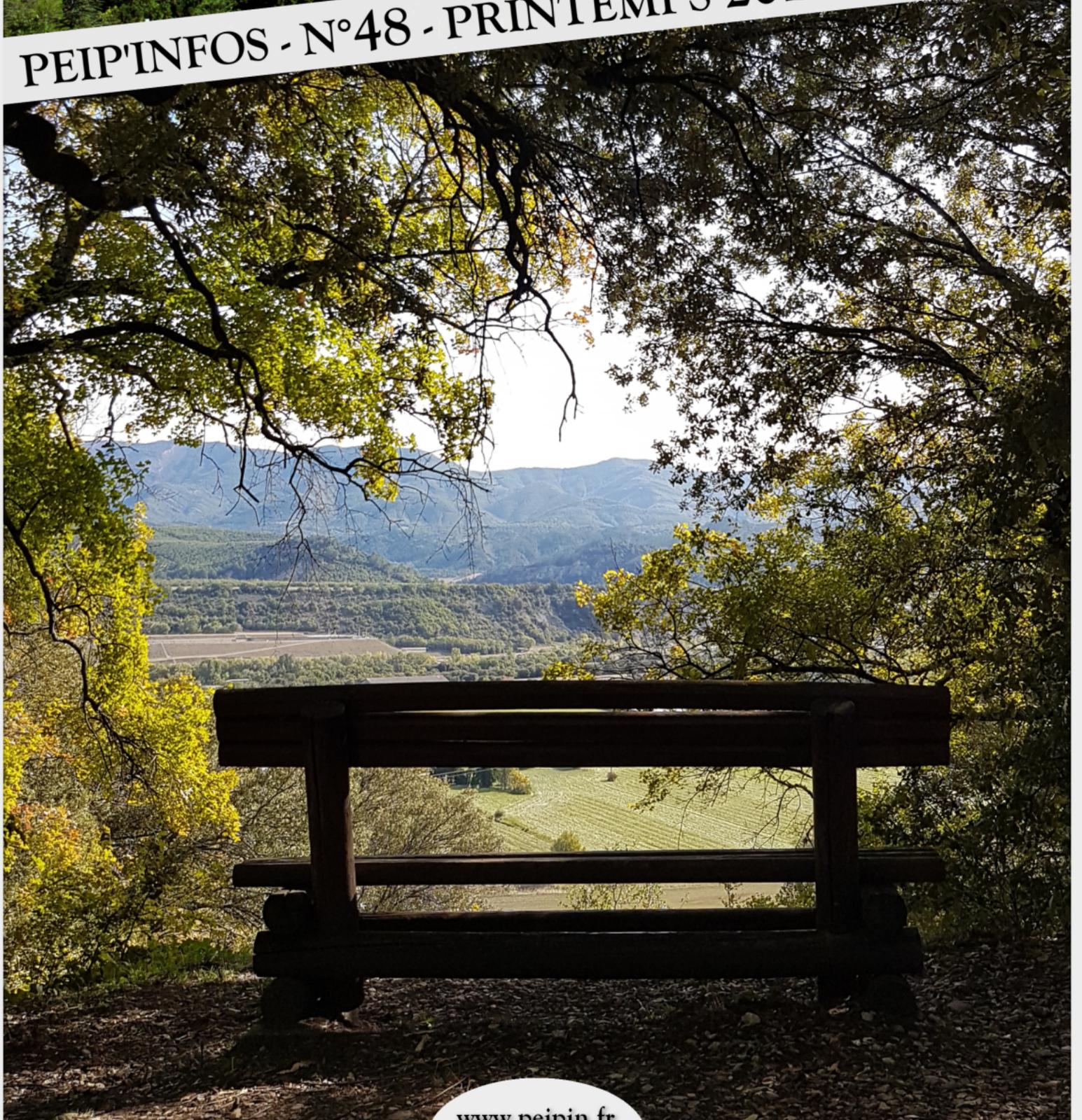




Bulletin Municipal  
COMMUNE DE PEIPIN  
Alpes de Haute-Provence

PEIP'INFOS - N°48 - PRINTEMPS 2020





Frédéric Dauphin

Maire de Peipin,  
Vice-président  
de la Communauté  
de communes Jabron Lure  
Vançon Durance.

Avec la crise sanitaire, nous vivons depuis bientôt deux mois une situation inédite et pour le moins troublée qui nous a conduits à suspendre si ce n'est annuler tout ou partie de nos activités et projets, et à modifier considérablement nos habitudes de vie.

Je mesure, et les élus avec moi, ainsi que le personnel communal, à quel point les choses sont difficiles pour chacun d'entre nous et croyez bien que, tant les élus que les agents communaux, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour continuer d'agir, tenter de garder le cap dans la tempête, et anticiper afin de tous nous équiper en vue de cette sortie de crise.

Depuis le déclenchement du confinement le 17 mars dernier, nous avons maintenu autant que possible les services communaux. Une permanence téléphonique était assurée tous les matins en mairie et l'essentiel des services avaient été réorganisés en télétravail afin de permettre une continuité indispensable. Certains de ces services (notamment l'agence postale communale et la bibliothèque) qui n'ont pu être maintenus du fait de la situation parentale des agents, vont progressivement pouvoir de nouveau vous accueillir.

## Les masques (professionnels et alternatifs)

C'est la question que tout le monde se pose, bien entendu. Je ne reviens pas sur les aléas de la communication gouvernementale auxquels vous avez tous assisté, chacun pouvant se faire sa propre opinion. Mais pour Peipin, voici la situation.

J'ai effectué deux commandes de masques professionnels qui vous seront distribués. Nous avons réceptionné la première de ces deux commandes qui est constituée de 3 000 pièces, soit 2 masques par personne. Parallèlement, grâce aux membres de l'association La Palette Peipinoise et de tout un réseau de bénévoles peipinois (que je remercie ici infiniment et très chaleureusement pour leur dévouement et leur efficacité admirables), une fabrication de masques en tissu, dit alternatifs, a été lancée avec pour objectif de fabriquer également 3 000 pièces (soit 2 par personne). Ces masques sont fabriqués selon le modèle Afnor, avec du tissu neuf homologué.

Quant à la deuxième commande de masques professionnels, elle devrait nous parvenir dans la semaine du 11 mai. J'emploie le conditionnel à dessein car il subsiste malheureusement de nombreux problèmes au niveau des douanes, beaucoup de commandes d'importation étant encore actuellement bloquées pour des raisons qui nous échappent.

Dès que nous disposerons de la totalité des masques en tissu, nous débuterons la distribution (gratuite bien entendu). Cette distribution sera organisée ainsi : vous recevez dans votre boîte-aux-lettres un bon de retrait par foyer avec lequel vous pourrez venir retirer votre dotation à la salle polyvalente, qui sera aménagée pour l'occasion, selon un calendrier et des horaires qui vous seront précisés sur le bon de retrait et par les canaux de communication habituels de la commune (site Internet et page Facebook).

Cette distribution sera faite dans les meilleurs délais, si possible dans la semaine du 11 mai, au plus tard dès la semaine suivante.

## L'équipement pour le personnel communal

Parallèlement aux deux commandes de masques professionnels et à la fabrication de masques en tissu pour la population, la commune a reçu de la part de l'AMF (Association des Maires de France) et de la Région PACA une dotation de 1 500 masques dits chirurgicaux, que nous destinons au personnel communal. Cette dotation ne nous permettra pas de tenir très longtemps, il faudra donc effectuer très vite une nouvelle commande afin de continuer à protéger notre personnel. En outre, la commune a fait l'acquisition de 40 casques visières complémentaires et d'écrans de protection en plexiglas pour les services qui reçoivent du public.

Nous sommes également dans l'attente de réception de nos diverses commandes de gants, lingettes désinfectantes, gel hydro-alcoolique et d'un certain nombre d'autres produits nettoyants et d'hygiène : si les commandes sont bien passées, nos fournisseurs ont beaucoup de difficultés à nous livrer actuellement. Il faut espérer que les choses rentrent peu à peu dans l'ordre, du moins qu'elles s'apaisent dans les prochaines semaines.

## Maintien de la fermeture du groupe scolaire

Le groupe scolaire de Peipin (école maternelle et école élémentaire) restera fermé après le 11 mai 2020. En effet, la configuration des locaux ne permet absolument pas d'appliquer le protocole sanitaire émis par l'Éducation nationale, qui comporte 54 pages d'instructions littéralement dignes d'un établissement hospitalier. Pour vous donner une idée, je vous invite à consulter ce protocole sur Internet en effectuant une simple recherche basée sur son titre : « Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ».

En réunion le 05 mai, les élus et les délégués de parents d'élèves ont donc voté à l'unanimité, après que tous les éléments leur ont été présentés, pour le maintien de la fermeture de notre groupe scolaire. Toutefois, l'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire continuera de se faire. Évidemment, si la situation sanitaire évolue favorablement et qu'un nouveau protocole sanitaire suffisamment allégé pour être applicable est émis par le ministère, cette décision pourra être révisée.

## Retour sur les élections municipales

Je n'ai guère eu l'occasion, si ce n'est par voie de presse, de vous remercier tous d'avoir fait votre devoir citoyen le 15 mars dernier, malgré la crise sanitaire. Les services de la mairie avaient bien organisé le bureau de vote en mettant en place toutes les consignes de protection (de l'époque) : distanciation sociale, gel hydro-alcoolique, marquage au sol, sens de progression, etc. Qu'ils en soient ici remerciés.

Je souhaite également, et plus particulièrement, remercier les Peipinois qui m'ont renouvelé leur confiance. Le taux d'abstention — compréhensible dans ces circonstances — a produit un résultat très serré dont, bien entendu, la nouvelle majorité municipale tiendra compte. Comme lors du précédent mandat, je serai le maire de tous les Peipinois. Je continuerai à vous défendre, à défendre sans relâche l'intérêt général et les intérêts de notre commune.

Toutefois, sans esprit polémique, j'aimerais revenir rapidement sur la fin de la campagne électorale. De fausses affirmations ont été publiées dans un tract les tout derniers jours. Il m'apparaît donc important de rétablir certains faits, et notamment :

— sur l'accusation « d'absence de transparence » et de « non partage de décision » qui faisait référence à l'expertise judiciaire que la commune a demandé suite à l'effondrement d'un mur sous le lotissement La Pierre, qui a provoqué de grands désordres. L'objectif, atteint par l'experti-

se, était d'en déterminer les causes de façon irréfutable. Pour votre pleine information, cette expertise a été mandatée par la commune sur délibération municipale du 26 août 2014, adoptée à l'unanimité. Donc, en toute transparence républicaine et avec l'accord du Conseil municipal, opposition incluse. Si jusqu'ici je n'ai pas plus commenté ce dossier, c'est qu'une autre affaire judiciaire, qui n'est pas du fait de la commune, est en cours. Par ailleurs, le rapport de l'expertise est librement consultable par tout un chacun en mairie.

— Sur la « difficulté à obtenir le quorum » : durant le précédent mandat, pas moins de 63 Conseils municipaux ont eu lieu, avec le quorum évidemment. En toute fin de mandat, il est vrai que nous n'avons pas eu le quorum uniquement à deux reprises, le 11 avril et le 16 octobre 2019.

— Sur la voirie et « son entretien défectueux » : je rappelle à tous que d'une façon générale la voirie à Peipin n'a pas été entretenue depuis plus de 25 ans, ou a minima, et qu'il fallait d'abord remettre un peu d'ordre dans nos finances avant de pouvoir se lancer dans ce type de travaux très onéreux.

— Sur les services et les « lieux de loisir » supprimés : il s'agit notamment de la fermeture de la ludothèque, qui n'a pas été le fait de la commune de Peipin. À cette époque, la ludothèque était une compétence intercommunale et cette décision a été délibérée en Conseil intercommunal le 9 juillet 2015.

— Et enfin sur l'urbanisme « non pensé » : nous fonctionnons actuellement avec un PLU (Plan Local d'Urbanisme) adopté en 2003... Mais nous avons lancé par délibération du 26 juin 2018, adoptée à l'unanimité, la révision générale de notre PLU qui reprendra très bientôt.

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter tous les détails que vous souhaiteriez obtenir sur ces différents sujets, comme sur n'importe quel autre sujet d'ailleurs. Vous le savez, il vous suffit de demander un rendez-vous à mon secrétariat et je vous reçois toujours dans les meilleurs délais.

Nous espérons désormais pouvoir installer rapidement notre nouveau Conseil municipal et commencer le plus vite possible à œuvrer pour notre commune et son avenir.

Dernière précision : ce bulletin municipal est exceptionnellement distribué à tous les Peipinois, y compris aux abonnés numériques.

### COMMUNE DE PEIPIN Alpes-de-haute-Provence

Résultats des élections municipales de Peipin  
(dimanche 15 mars 2020)



- 45,66 % d'abstention
- 595 votants
- 572 exprimés
- 1095 inscrits

Frédéric DAUPHIN,  
Liste 02, sans étiquette, 296 voix, **51,75 %**

Farid RAHMOUN,  
Liste 01, sans étiquette, 276 voix, **48.25 %**

#### CONSEILLERS MUNICIPAUX :

##### Conseillers élus de la liste 02 Continuons ensemble pour Peipin :

DAUPHIN Frédéric  
PTASZYNSKI Sabine  
SANCHEZ Philippe  
DUPONT Dorothee  
DUBOIS Jean-Marie  
JOSEPH Gisèle  
BOTALLA Philippe  
DURAND Aurélie  
SAMUEL René  
MICHOT Stéphanie  
MARTIN Gérard  
VILLEMAIN Patricia

##### Conseillers élus de la liste 01 Le renouveau Peipinois :

RAHMOUN Farid  
BLANCHARD Joëlle  
SZUMIEL Maxime

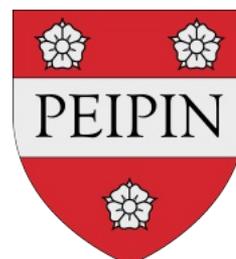
#### CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

##### Conseillers élus de la liste 02 Continuons ensemble pour Peipin :

DAUPHIN Frédéric  
PTASZYNSKI Sabine  
SANCHEZ Philippe  
DUPONT Dorothee  
DUBOIS Jean-Marie  
JOSEPH Gisèle

##### Conseillers élus de la liste 01 Le renouveau Peipinois :

RAHMOUN Farid  
BLANCHARD Joëlle



La séance du premier Conseil municipal portant sur l'installation du nouveau Conseil municipal, à la suite des résultats du premier tour des élections du 15 mars 2020, a été reportée par l'État en raison de la pandémie que traverse le pays. La municipalité sortante conserve toutes ses fonctions jusqu'à l'installation du prochain Conseil municipal. Une fois les conditions sanitaires réunies, le Conseil municipal élu à l'issue du premier tour pourra être installé et élire leurs nouveaux exécutifs dans les délais les plus brefs.

## CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

[gouvernement.fr/info-coronavirus](http://gouvernement.fr/info-coronavirus)

### COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

Lavez-vous très régulièrement les mains

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

### COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

-1m

### QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre

Fatigue

Toux et maux de gorge

Gêne respiratoire

Maux de tête

Courbatures

### Informations Covid-19 :

Téléphone : 0 800 13 000 (appel gratuit)

Site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

## « 2 masques en tissu pour chaque Peipinois »

La Municipalité remercie très chaleureusement les membres de l'association La Palette Peipinoise et tout le réseau de bénévoles peipinois pour leur dévouement et leur efficacité dans la fabrication de masques en tissu, dit alternatifs (masques fabriqués selon le modèle Afnor avec du tissu homologué).



## Rôle et missions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale.  
Sa compétence s'exerce seulement sur le territoire de la commune.

### Rappel de sa constitution :

- le Président, Monsieur le Maire ;
- des élus du Conseil municipal ;
- et des membres extérieurs mais ayant un lien avec la commune en nombre égal.

**Le CCAS a pour mission d'assister et soutenir les populations en difficulté et les diriger vers les organismes qui peuvent les aider dans leurs démarches administratives** : comme les assistantes sociales, le Conseil départemental, les associations...

**Le CCAS peut aussi aider les personnes qui rencontrent des difficultés passagères ou durables dans leur vie quotidienne**, par exemple, en prenant en charge le règlement partiel d'une facture :

- l'inscription au service cantine et périscolaire des enfants scolarisés à Peipin ;
- une réduction de la facture d'eau de la SEM qui a signé une convention avec le CCAS ;
- un aide au paiement d'une facture d'aide ménagère ;
- un bon pour un plein d'essence pour se rendre au travail ou pour une recherche d'emploi,
- des bons d'achat alimentaires, etc.

Toute demande d'aide est préalablement étudiée par les membres du CCAS, sous conditions, avec des justificatifs à l'appui.

**Le CCAS ne verse jamais d'aide financière directe, ni en espèces ni par virement.**

De plus, pour les fêtes de fin d'année, le CCAS distribue un colis gourmand aux personnes âgées de plus de 77 ans domiciliées à Peipin.

**Pour tous renseignements ou prise de rendez vous, contactez le CCAS directement auprès du secrétariat de la mairie de Peipin au 04 92 62 44 17 ou par courriel à [mairie@peipin.fr](mailto:mairie@peipin.fr)**

Suivez les actualités de la commune sur notre page Facebook



Un grand Merci à tous ! Vous êtes déjà plus de 500 à suivre notre page Facebook.  
La Commune de Peipin vous remercie de l'intérêt que vous portez à l'actualité de notre village.

## Modification de la réglementation de l'emploi du feu dans le 04

Afin de prendre en compte les évolutions de la réglementation nationale relatives à la pollution de l'air intervenues depuis 2013, un nouvel arrêté préfectoral modifie les conditions de l'usage du feu dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

(Arrêté Préfectoral n°2020-021-006 du 21 janvier 2020)

L'emploi du feu est strictement interdit pour les déchets vert issus de particuliers tels que les tontes de gazon, les tailles d'arbres et d'arbustes, les feuilles et les aiguilles mortes, sauf les végétaux issus du débroussaillage obligatoire.

### Les principales modifications portent sur :

- la modification du calendrier autorisant les brûlages au printemps pour les végétaux coupés, notamment issus du débroussaillage ;
- la mise en place d'une autorisation municipale qui remplace la déclaration municipale pour la période du 15 mars au 15 avril ;
- la mise en place d'horaires où l'emploi du feu est toléré ;
- le cadrage de l'utilisation du feu pour les canaux d'irrigation.

### ATTENTION

Faire du feu comporte des risques, c'est pourquoi il appartient aux intéressés de respecter scrupuleusement les règles suivantes, notamment :

- L'usage du feu est interdit par vent supérieur à 40 km/h ;
- Informer les pompiers (18) le matin même de l'emploi du feu, en précisant la localisation du feu ;
- Ne jamais laisser le feu sans surveillance ;
- Disposer de moyens permettant une extinction rapide du feu.

La Direction Départementale des Territoires (DDT), se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires :

[ddt-ser@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:ddt-ser@alpes-de-haute-provence.gouv.fr) - 04 92 30 55 28



### Emploi du feu dans les AHP dans les espaces exposés selon AP 2020-021-006 du 21 janvier 2020

Pas de feu si le vent est supérieur à 40 km/h et lors des épisodes de pollution atmosphérique.

Emploi du feu strictement interdit pour les déchets verts issus de particuliers tels que les tontes de gazon, les tailles d'arbres et d'arbustes, les feuilles et les aiguilles mortes sauf les végétaux issus du débroussaillage obligatoire

Dans les communes non soumises aux obligations légales de débroussaillage, aucun feu n'est possible chez les particuliers.

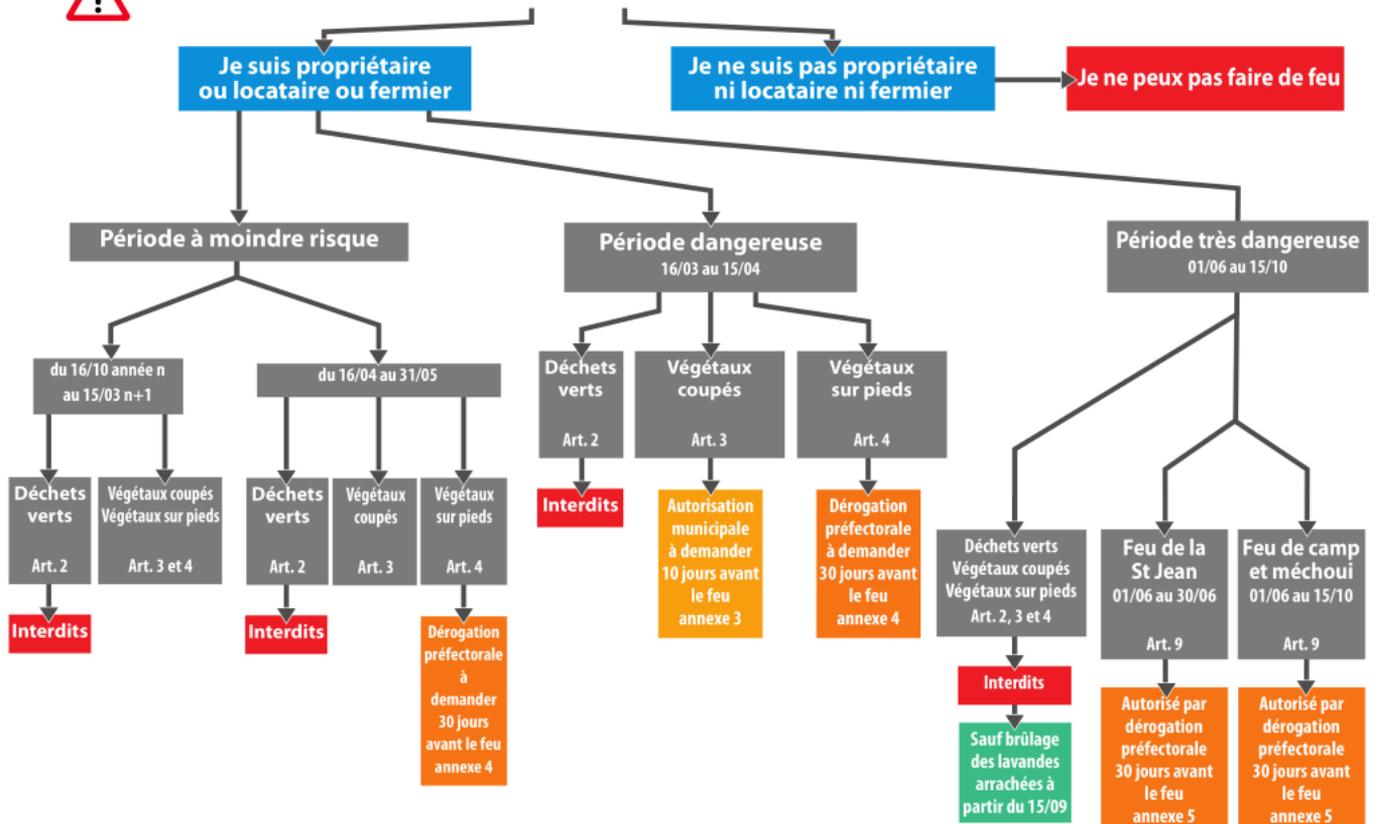
1 <sup>er</sup> janvier	15 mars	15 avril	1 <sup>er</sup> juin	15 octobre	31 décembre
<b>PÉRIODE À MOINDRE RISQUE</b>	<b>PÉRIODE DANGEREUSE</b>	<b>PÉRIODE À MOINDRE RISQUE</b>	<b>PÉRIODE TRÈS DANGEREUSE</b>	<b>PÉRIODE À MOINDRE RISQUE</b>	
Végétaux coupés * + Végétaux sur pieds **  ↓ <b>Autorisés</b>  Janvier - février : feu possible entre 11h00 et 15h30 Mars : feu possible entre 9h00 et 16h30	Végétaux coupés *  ↓ Autorisation municipale (annexe 3) feu possible entre 9h00 et 16h30  Végétaux sur pieds  ↓ Dérogation préfectorale (annexe 4)	Végétaux coupés *  ↓ Autorisés : feu possible entre 9h00 et 16h30  Végétaux sur pieds  ↓ Dérogation préfectorale (annexe 4)	Brûlage des végétaux interdit  Dérogation préfectorale pour les feux de la Saint-Jean, les méchouis, les feux de camp (annexe 5)  Dérogation préfectorale en cas d'infection des végétaux (annexe 4)  À partir du 15 septembre : autorisation exceptionnelle pour les lavandiculteurs pour brûler les lavandes arrachées. Le Codis 112 et la gendarmerie devront être prévenus avant la mise à feu	Végétaux coupés * + Végétaux sur pieds **  ↓ <b>Autorisés</b>  Décembre : feu possible entre 11h00 et 15h30 Octobre - novembre : feu possible entre 9h00 et 16h30	

\* Végétaux coupés : issus des travaux agricoles, forestiers, débroussaillage obligatoires  
 \*\* Végétaux sur pieds : issus de l'activité agricole et l'entretien des canaux d'irrigation

### Emploi du feu dans les AHP dans les espaces exposés selon AP 2020-021-006 du 21 janvier 2020



Pas de feu si le vent est supérieur à 40 km/h et lors des épisodes de pollution atmosphérique



Végétaux coupés : issus des travaux agricoles, forestiers, débroussaillage obligatoires  
 Végétaux sur pieds : issus de l'activité agricole et l'entretien des canaux d'irrigation

Déchets verts : issus de tontes de gazon, de la taille des arbres et arbustes, les aiguilles mortes et les feuilles  
 Dans les communes non soumises aux obligations légales de débroussaillage, aucun feu n'est possible chez les particuliers

## Groupe de parole – Escale Bien-Être – Ligue Contre le Cancer

Johanna REDON et Pauline DURAND, psychologues intervenant à l'Escale Bien-Être depuis son ouverture expliquent l'intérêt des groupes de parole.



Ce groupe de parole a comme particularité d'utiliser la photo comme médiation à la parole. Il est animé par deux psychologues ayant des orientations et des pratiques différentes.

Dans le cadre de notre travail à l'Escale Bien-Être, nous nous inspirons de la technique du photolangage® (pratique née dans les années 60 à la suite d'un travail d'équipe entre animateurs et psychosociologues. Elle était destinée dans un premier temps au public adolescents et au regard de ses effets positifs, elle a été élargie au public adultes). Nous proposons à l'ensemble des participants de se laisser porter par les photographies que nous leur présentons afin d'évoquer leurs ressentis, leurs difficultés...

Chaque séance est associée à un thème ou une invitation à être dans le moment présent. Nous leur demandons d'essayer de se recentrer sur eux-mêmes et sur ce qu'ils sont en train de vivre. Chaque participant choisit ensuite deux photographies qui sont présentées au reste du groupe de manière libre et sans obligation de parole. La prise de parole au sein d'un groupe, n'est pas une chose facile, le support photo permet de faciliter cette démarche. La méthode trace alors un chemin de l'image à la parole.

Le groupe étant composé de personnes ayant toutes été confrontées à la maladie cancéreuse, elles partagent une expérience commune, même si leur vécu est singulier pour chacune. La mise en mots de ce vécu face à la maladie et aux changements qu'elle a provoqués pour la personne et pour son entourage, est une démarche difficile à faire mais cette verbalisation va permettre de venir mettre à distance ce vécu. Le sentiment d'appartenance au groupe et la bienveillance dont fait preuve chaque participant, permet que cette verbalisation se fasse dans un cadre sécurisant. Les affects ressentis pendant les différentes étapes de la maladie et après celle-ci vont pouvoir être mis en mots et partagés par l'ensemble du groupe. Le groupe fait lien, fait corps et participe aux effets de la parole.

**Complément d'information auprès du secrétariat de la Ligue contre le cancer Comité 04 : Nathalie BOURRIEL 04 92 32 50 36 ou auprès de la coordinatrice de l'EBE : Josiane FOUCAULT 06 89 94 61 34**

## Assemblée générale du club de l'Âge d'Or

L'assemblée générale s'est tenue le 30 janvier 2020 et s'est déroulée dans la bonne humeur. Le bureau est composé : de Josiane Ricard (Présidente) et Régine Venzal (vice Présidente), de Mireille Bernard (Trésorière) et Mauricette Danel (vice Trésorière), et de Danièle Blondel (Secrétaire) et Maria Bagard (vice Secrétaire).

Le grand loto du 9 février 2020 a eu un énorme succès et nous remercions toutes les personnes qui ont participé à cet événement. Le Club de l'Âge d'Or vous dit à très bientôt.

**Informations sur les activités du Club auprès de Josiane Ricard au 04 92 62 49 36**

## Retour sur le repas pieds et paquets des Portes du Jabron

Dimanche 23 février, l'association « Les Portes du Jabron » a organisé son traditionnel repas pieds et paquets. Comme chaque année, dans une ambiance particulièrement chaleureuse, tout le monde s'est régalé avec les pieds et paquets et la gardiane. Personne n'est repartie avec la faim au ventre !



L'animation musicale assurée par la chanteuse Calice fût une pure merveille et après le repas, les couples ont pu se former pour quelques pas de danse. Au moment de se séparer, certains trouvaient dommage que le temps ait passé si vite. Tout le monde espère pouvoir se retrouver l'année prochaine.

M<sup>me</sup> Orttner, Présidente des Portes du Jabron

## Retour sur les mercredis de novembre et décembre 2019

### Les grands voyageurs (6-13 ans) : « Le conte la légende du colibri »

L'histoire est axée sur l'importance de la solidarité qu'ils ont pu expérimenter autour de différents jeux coopératifs et d'entraide, d'ateliers de théâtre et de chansons, d'un spectacle et d'une œuvre collective lors d'échanges intergénérationnels avec l'EHPAD l'Oustaou de Lure. La fin de l'année s'est terminée par une mise en scène orchestrée par Bruno (animateur) à la maison de retraite. Fidèle au conte, elle a été interprétée par les enfants le mercredi avant les vacances de Noël. Enthousiastes et ravis les enfants ont réalisé le spectacle devant les résidents de l'EHPAD. Certaines chansons ont été reprises en chœur avec toutes les personnes présentes, le tout clôturé par un goûter offert par Mélinda.

Un projet à l'initiative d'Amandine (animatrice) dans le cadre du projet pédagogique de la structure, s'est articulé sur plusieurs séances les mercredis après-midi jusqu'à début janvier.

Une dizaine d'enfants, avec Amandine et 7 résidents accompagnés par Mélinda ont participé à l'élaboration de la fresque aux couleurs de l'Amazonie. Ils ont ensemble découvert l'histoire : « la légende du colibri », les séances se sont déroulées autour de temps de lecture, ateliers peinture et ateliers créatifs découpage/collages, et d'une prise de conscience commune sur la biodiversité de la jungle amazonienne et les animaux.

Les enfants ont ainsi pu vivre des moments privilégiés avec les résidents ; en discutant lors des ateliers, en se partageant les étapes de la réalisation, en développant leur imagination, et leur attention à l'autre et ce qui les entoure. Cette expérience enrichissante s'est finalisée par un goûter brioche et pâte à tartiner bio offert par l'EHPAD le mercredi 15 janvier 2020. La fresque colore l'entrée de l'EHPAD pour la plus grande joie de tous.

### Chez les explorateurs (3-6 ans) : « Le conte Ninon et le Dragon »

Histoire d'amitié, d'écoute, d'entraide, les plus jeunes ont suivi l'aventure d'un petit dragon rassuré et aidé par une formidable petite sorcière. Les activités proposées se sont inspirées de l'ambiance colorée et magique de l'histoire avec des ateliers d'expressions corporelles de danses, des jeux de piste et de relais, des ateliers créatifs avec de la peinture et la découverte de quelques constellations. Le tout était ponctué par des temps avec les plus grands en chanson afin de préparer le spectacle pour l'EHPAD.



## Retour sur les mercredis de janvier et février 2020

### Les grands voyageurs (6-13 ans) : « Le téléphone sans fil »

Le groupe a découvert un livre sans texte où l'imagination des uns et des autres est reine d'une histoire qui peut se réinventer à volonté. Les enfants ont pu se l'approprier au travers d'activités variées, tout en prenant en compte que ce qui est différent de soi est aussi enrichissant. Ils ont ainsi découvert de nouveaux jeux sportifs (d'Allemagne et du Sénégal), les enfants ont eu des messages à décoder, et confectionné un puzzle géant. Inspirés par le graphisme et l'originalité du livre, nos grands voyageurs ont créé leur version lors d'ateliers dessins et bande dessinée avec Maéva (animatrice). Ils se sont révélés dans le cadre de l'atelier théâtre, en laissant libre court à leur imagination et leur spontanéité.

### Chez les explorateurs (3-6 ans) : « Les chaussettes de Tina »

Les plus jeunes avec Aurélie (animatrice) ont exploré de multiples façons d'être bien dans ses chaussettes, tel que l'on est avec sa personnalité et ses différences. Lors d'activités créatives et artistiques, ils ont dessiné leur autoportrait et confectionné un jeu. Leurs réalisations et peintures ont été mises en valeur lors d'une mini-exposition. Ils ont ravi les papilles de tous en préparant un goûter pour tous. Les enfants sont partis à l'aventure dans leurs jolies chaussettes lors de parcours immenses dans la salle polyvalente.



## Retour sur les vacances de février 2020

L'accueil de loisirs était ouvert les 2 semaines. Les histoires choisies portaient sur le thème de l'hiver ici, ailleurs et jusqu'en arctique. Une trentaine d'enfants se sont retrouvés chaque semaine pour découvrir de nouvelles activités.

### Pour les grands voyageurs : (6-13 ans)

Pour la 1<sup>re</sup> semaine : avec Kô et Kô les deux esquimaux ; un livre musical réédité qui raconte l'histoire de deux esquimaux qui partent à la conquête du monde. Le livre est illustré par le peintre Vieira da Silva. Les enfants se sont vus proposer des ateliers origami, photos, expériences scientifiques et du sport : lutte, jeux olympiques, patins, rollers et patinoire.

Pour la 2<sup>e</sup> semaine c'est avec le livre « Akiko la curieuse », que les plus grands ont découvert des activités entre traditions et créations inspirées du Japon. Une journée à la neige a été organisée avec un guide montagne pour découvrir la faune et la flore du Grand Puy.



### Pour les explorateurs (3-6 ans)

Pour la 1<sup>re</sup> semaine, avec l'album jeunesse « Il neige », les enfants ont participé à des activités créatives, scientifiques et jeux autour des flocons, des nuages à neige et une sortie bowling.

Pour la 2<sup>e</sup> semaine c'est grâce au livre « Ours blanc » que les plus jeunes ont créé une maquette en 3D représentant l'histoire de l'ours. Ils ont également pu développer leur motricité avec des jeux d'habileté et jeux de piste. Les plus jeunes sont partis également au Grand Puy à la découverte des traces des animaux d'hiver de la montagne.

**Pour plus de renseignements : 09 71 31 36 81 ou 06 48 33 74 63 ou [lesptitesbouilles04@orange.fr](mailto:lesptitesbouilles04@orange.fr)**

Retrouvez toutes les informations concernant l'accueil de loisirs sur le site de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance sur <https://ccjlv.fr>

## COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



**Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.**



### Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



### Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



### Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

## COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



**Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux** pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

## ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre